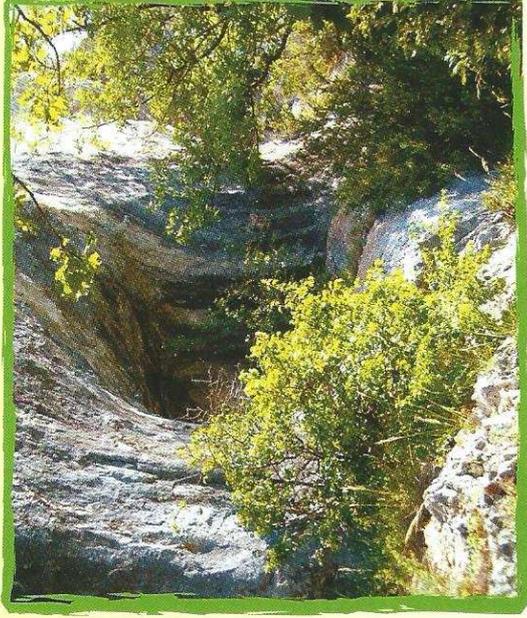


SERRIERES-SUR-AIN

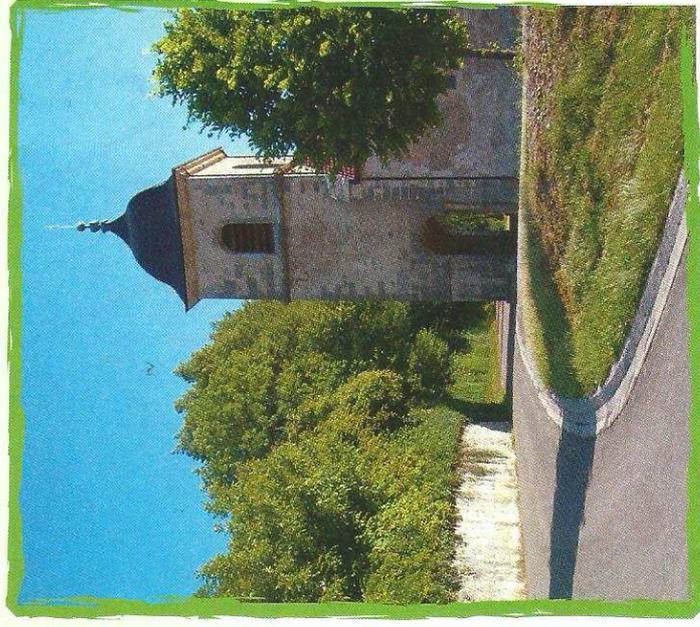
Durée : 3 h 30
 Longueur : 13 km
 Balisage jaune

Départ : SERRIERES-SUR-AIN, parking de la Mairie

- 1** Descendrez jusqu'au bord de l'Ain et passer sous le pont qui enjambe la rivière (*refenne du barrage d'Allerment*). Après la dernière maison, prendre à gauche un sentier en montée assez raide longeant le ruisseau de Noire Fontaine puis bifurquer sur la droite. Rejoindre le stand de tir, le traverser, puis emprunter à droite une petite route en descente en direction de MERPUIS.
- 2** Avant un lacet à droite, prendre le sentier sur la gauche qui domine le village de MERPUIS et remonte en balcon par la forêt puis les prés jusqu'à proximité du village de CHALLES.
- 3** Ne pas aller jusqu'à ce village et tourner à gauche. Par une combe direction Nord, rejoindre la route D85 et la suivre jusqu'à la croix du carrefour d'Ecuivillon.
- 4** Prendre le chemin qui descend à gauche et qui rejoint LEYSSARD par le bois et les prés (*au village, ravitaillément en eau potable à la fontaine*).
- 5** A LEYSSARD, emprunter la route qui passe à gauche de l'église et prendre le premier sentier sur la gauche entre les buis. Au sommet de la côte, traverser le pré par les chicanes et poursuivre tout droit pour rejoindre la forêt. Descendre à travers les pins pour rejoindre la route départementale 979, la traverser avec prudence et, par le sentier, rejoindre SONTHONNAX-LE-VIGNOLE.
- 6** La petite route direction Sud, rejoint la D 979 et descend à SERRIERES-SUR-AIN.



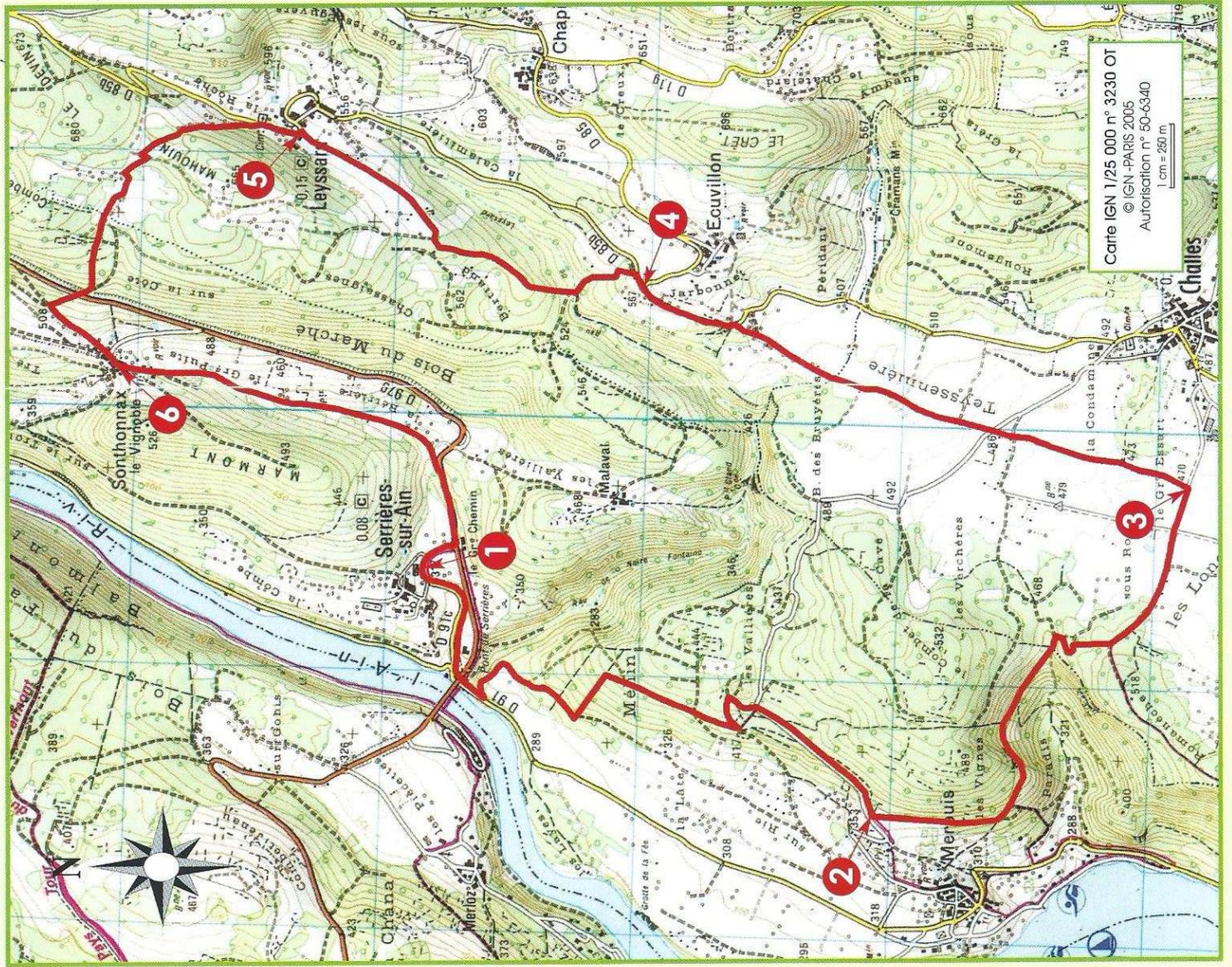
Excavation dans la falaise au-dessus de Merpuis
 Photo M.C. Combette



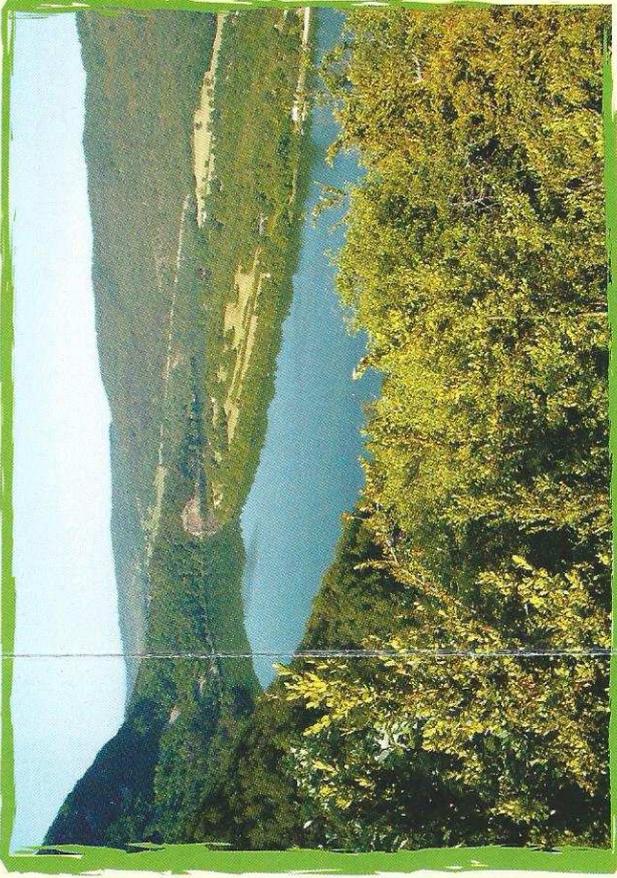
Eglise de Leyssard - Photo M.C. Combette

FFRandonnée
 Comité départemental
 Ain

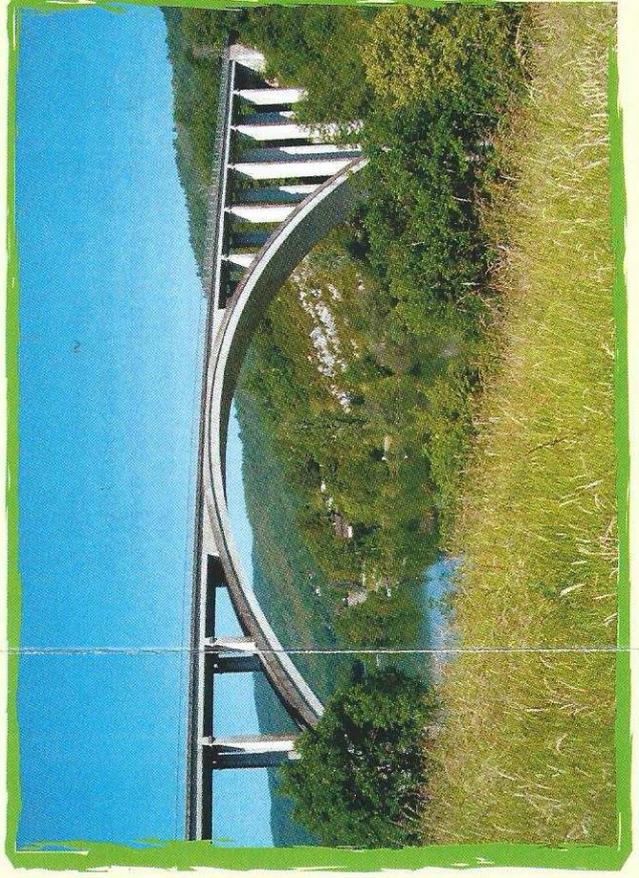
Circuit balisé par l'association « Monts et Vallées de l'Ain et de l'Oignin »,
 Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.



Carte IGN 1/25 000 n° 3230 OT
 © IGN-PARIS 2005
 Autorisation n° 50-6340
 1 cm = 250 m



L'Ain et l'île Chambod - Photo M.C. Combette



Pont de Serrières-sur-Ain - Photo M.C. Combette